

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de LAIRES ET FEBVIN PALFART

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU SAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 31 août 2020, sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Laires et Febvin-Palfart présentée par la société PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU SAS.

Mme Victoria BICCHIERAY est chargée du suivi du dossier de la société PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU SAS - Tél : 01 71 19 70 66 ou par mail : v.bicchieray@eurowatt.com.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Laires – La Place, le lundi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 12 h et en mairie de Febvin-Palfart – 6, rue de Westrehem, les lundi et mercredi de 14 h à 16 h 30 et le vendredi de 14 h à 17 h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – société PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU SAS – Laires et Febvin-Palfart.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Anvin, Beaumetz-les-Aire, Bergueneuse, Bomy, Boyaval, Crépy, Enquin-les-Guinegatte, Eps, Heuchin, Equirre, Erny-Saint-Julien, Fiefs, Fléchin, Fontaine-les-Boulans, Fontaine-les-Hermans, Fruges, Hézecques, Ligny-les-Aire, Lisbourg, Luchy, Matringhem, Nédon, Nédonchel, Prédefin, Reclinghem, Sachin, Senlis, Verchin, Vincly et Westrehem.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Laires du lundi 31 août 2020 au vendredi 2 octobre 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Laires ou les formuler à Claude Montraisin, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 31 août 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 9 septembre 2020 de 15 h à 18 h
- le samedi 19 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 23 septembre 2020 de 15 h à 18 h
- le vendredi 2 octobre 2020 de 14 h à 17 h

Il est recommandé à tout à chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 31 août 2020 au 2 octobre 2020, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – société PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU SAS – Laires et Febvin-Palfart - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Laires et Febvin-Palfart, ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – société PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU SAS – Laires et Febvin-Palfart, les informations relatives à ce projet.